



Modification cdi salarié suite à perte de contrat client

Par **didice**, le **10/09/2014** à **16:13**

Bonjour,
Je suis salariée en CDI dans une entreprise de prestation de services tertiaire en tant que secrétaire d'un service de direction en poste fixe chez l'un de ses clients. Or celle-ci vient de perdre le contrat avec le client sur le site où je suis basée car ils souhaitent embaucher en interne.
Mon entreprise est sensé me replacer sur un nouveau site avec un poste similaire d'ici la fin de l'année 2014, date de fin du contrat en cours mais n'a pas encore trouvé de nouveau client et me propose de devenir hôtesse d'accueil multisites s'ils ne trouvent pas de nouveau contrat, ce qui signifie un poste, un salaire et un nombre d'heure inférieur à ceux dont je dispose actuellement. Je souhaiterais savoir si cette démarche est légale et comment faire en cas de concrétisation de ce problème sachant que rien est indiqué sur mon contrat hormis que je pouvais être amené à travailler sur un autre site ?
Merci pour vos retours.

Par **moisse**, le **10/09/2014** à **17:40**

Bonsoir,
À lire certains votre contrat de travail ne peut pas exister (cf discussion sur la comptabilité de 2 entreprises appartenant au même entrepreneur).
Vous êtes dans le cas classique de l'inter-mission.
En réalité un refus débouchera sur un licenciement économique pour le moins justifiable.
La procédure implique une proposition de reclassement similaire à celle qui vous est présentée.
En quelque sorte vous risquez de tourner en rond.
À l'impossible nul n'est tenu, si votre employeur n'est pas en mesure de retrouver une mission similaire, il n'est pas tenu de vous rémunérer sans contrepartie au bureau ou chez vous.